



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-463

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / secrétariat de direction**

75-2021-08-24-00006 - Arrêté directorial **??** portant sur la désignation du représentant des familles de **??** Hôpital Paul Doumer. (1 page)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-08-24-00006

Arrêté directorial  
portant sur la désignation du représentant des  
familles de  
I Hôpital Paul Doumer.

Arrêté directorial n°

portant sur la désignation du représentant des familles de  
l'Hôpital Paul Doumer.

Le Directeur,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1112-3 et L1114-1,  
Vu le décret 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,  
Vu le décret 2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers,  
Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris,  
Vu le règlement intérieur de la commission des usagers de l'hôpital Paul Doumer,  
Vu le règlement intérieur du conseil de surveillance de l'hôpital Paul Doumer,  
Vu le règlement intérieur du conseil des aînés et des proches de l'hôpital Paul Doumer,  
Vu l'arrêté directorial DG portant délégation de signature,  
Vu la candidature de Monsieur Alain RAMPNOUX en tant que représentant des familles,

**ARRETE**

Art. 1 : Monsieur Alain RAMPNOUX est désigné représentant des familles de l'Hôpital Paul Doumer à compter du 9 Juin 2021.

Art. 2 : A ce titre Monsieur Alain RAMPNOUX est représentant des familles au Conseil des Aînés et des Proches de l'Hôpital Paul Doumer.

Art.3 : Monsieur Alain RAMPNOUX, en sa qualité de représentant des familles, est invité permanent à la commission de surveillance de l'Hôpital Paul Doumer et à la Commission Des Usagers de l'Hôpital Paul Doumer.

Art. 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication au Registre des Actes Administratifs.

Fait à Labruyère, le 24 Août 2021.

Le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer

Odon MARTIN MARTINIERE